

COMMUNE DE LARNAGE
CONSEIL MUNICIPAL DU 04-02-2013

L'an deux mil treize et le 04 février à 20h s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max Maire

Etaient présents : Mrs Osternaud M, Roberton G, ChirouzeH, Delhome JC, Coldepin P, Belle JC, Claude S, Gros D, Revol C, Reynaud J

Mmes Bosc L, Girard P, Gautier-Foucry S

Etait excusé : Mr Reist-Picard J a donné pouvoir à Mr Osternaud M

Secrétaire de séance : Mme Bosc L

Date de convocation :25-01-2013

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants :14

I-APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

A-Approbation des modifications des statuts de la communauté de communes du pays de l'hermitage

B-Tarifs location de la salle la fabrique et salle aréna aux associations de Crozes

Durant les travaux de la salle des fêtes de Crozes, les salles de Larnage seront louées aux associations de Crozes.

La salle la fabrique sera louée 200€ avec chauffage, 100€ sans chauffage

La salle aréna sera louée 100€ avec chauffage, 50€ sans chauffage

C-Syndicat mixte de l'école départementale de Musique et de danse de l'ardèche

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Larnage est adhérente de l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche appelée aujourd'hui « Ardèche Musique Danse » depuis 2001.

A l'origine l'équipe municipale avait trouvé un attrait culturel dans cette adhésion et pensait que l'enseignement de la musique pouvait permettre un développement artistique des individus qui bénéficieraient de cette activité, activité rare dans nos communes rurales.

Mais à ce jour le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier venant de ce syndicat qui informe la commune d'une très forte augmentation pour l'année 2013 soit 395% par rapport à l'année 2012. A l'appui de cette augmentation, des arguments sont développés mais semblent peu convainquant.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal refuse de payer cette augmentation et demande le retrait de son adhésion.

D-Projet de fusion des syndicats d'irrigation

Vu l'avis favorable du syndicat d'irrigation de Larnage, le conseil municipal délibère favorablement pour la fusion des syndicats d'irrigation.

III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Appartement loué à Mlle Leicher

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune envisage de récupérer cet appartement et de l'aménager afin de le mettre à la disposition des écoles.

Mlle Leicher sera avisée par LR AR de la résiliation de ce bail qui prendra effet au 01-12-2014.

Rythmes scolaires

Suite à une réunion entre les élus et les directeurs d'écoles, il est décidé d'adresser un courrier à l'inspection de l'académie, pour faire part de leurs observations concernant cette réforme.

Lors du prochain conseil les élus se prononceront sur la décision de mettre en place ou pas cette réforme, à la rentrée 2013-2014.

Séance levée à 22H40.

Le Maire